Bonjour à tous, bonne réception, bonne lecture… Nicole

ATTENTION !!! le Site internet de l'Hôpital n'est pas accessible actuellement par sécurité suite à des découvertes de failles PHP

Le langage de programmation PHP, massivement utilisé dans le monde, a fait l'objet de correctifs en urgence, mercredi 21 octobre, après la découverte de deux vulnérabilités. De nombreux sites Web ont été mis hors ligne par précaution, afin d'éviter des attaques.

En cas de besoin d'informations CONTACTEZ L' ACCUEIL DE L'HOPITAL 05 53 31 75 75

Et/ou trouvez les renseignements dans le contenu « consultations 16 octobre 2026 »

Depuis le 1er septembre 2026, Madame Laporte a pris ses fonctions à l'hôpital de Sarlat

https://www.facebook.com/chsarlat/?locale=fr_FR

le comité apporte son soutien aux soignants qui travaillent dans des conditions très difficiles …

les travaux se poursuivent à un rythme soutenu…

l'activité ,à l'hôpital est tres intense, les soignants donnent leur maximum…

SOUTIEN A TOUS LES POMPIERS DU GRAND SARLADAIS

Comme pour l'hôpital et tous les services publics, nous dénonçons le sous financement chronique, qui ne répond pas à leurs besoins et nous les soutenons dans leur action.

*****

texte joint

Transports sanitaires https://france-assos-sante.org/wp-content/uploads/2026/10/Dossier-Transports-sanitaire-2026-VF.pdf

***70 € par an pour les franchises médicales (médicaments, actes paramédicaux, transports), contre 50 € auparavant.**

***70 € par an pour les participations forfaitaires (consultations, actes radiologiques, analyses), contre 50 € auparavant.**

RAPPORT CHIRURGIE EN DORDOGNE ?

Département témoin

En France, l'expression département témoin (ou pilote) fait généralement référence à un territoire sélectionné par les autorités de santé (comme l'ARS ou l'Assurance Maladie) pour tester ou évaluer des indicateurs spécifiques avant une généralisation nationale.

En matière de chirurgie et d'offre de soins en Dordogne, le contexte s'articule autour de plusieurs axes majeurs :

- **La pertinence des actes et des parcours : Dans le cadre des vagues d'audits nationaux et des analyses de l'Assurance Maladie sur la *pertinence des soins*, certains départements servent de zones témoins pour**

comparer les taux de recours à la chirurgie (par exemple pour des interventions courantes comme l'appendicite, la vésicule biliaire ou les prothèses) par rapport aux moyennes nationales. [1, 2]

- **Le virage ambulatoire : La Dordogne, avec ses pôles hospitaliers principaux (Périgueux, Bergerac, Sarlat) et ses cliniques privées, suit de près les protocoles de réduction des durées de séjour, l'ambulatoire étant un indicateur clé souvent testé à l'échelle départementale. [1, 2]**
- **L'accès aux soins en zone rurale : Le département fait face à des défis importants en matière de démographie médicale. C'est pourquoi des initiatives locales comme la plateforme Soigner en Périgord ont été créées en partenariat avec le Conseil Départemental pour fluidifier les remplacements et l'installation de nouveaux praticiens (y compris des spécialistes et chirurgiens)**

- **********

- **Le Projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2027 a été présenté en Conseil des ministres le 1er octobre 2026. Après son rejet par l'Assemblée nationale en première lecture, le texte est transmis et examiné par le Sénat en novembre 2026**

****

****

PROTECTION DE L'ENFANCE

Le Centre Hospitalier Jean Leclaire de Sarlat intègre un dispositif majeur dédié à la protection

de l'enfance : l'UAPED (Unité d'Accueil Pédiatrique pour Enfants en Danger). [1]

L'UAPED du Centre Hospitalier de Sarlat

Cette unité spécialisée est conçue pour accueillir, écouter et prendre en charge les mineurs de moins de 18 ans victimes de violences, de maltraitances ou de négligences. [1, 2]
https://www.facebook.com/chsarlat/?locale=fr_FR

- **Le concept : Réunir en un seul lieu sécurisant les acteurs médicaux, sociaux et judiciaires. L'enfant victime y est auditionné par des enquêteurs de gendarmerie spécifiquement formés au recueil de la parole (Maison de Protection des Familles), tout en bénéficiant immédiatement d'un parcours de soins et d'examens médicaux adaptés si nécessaire.**
- **https://www.facebook.com/chsarlat/posts/inauguration-uaped-29092022retour-en-images-sur-cette-belle-inauguration-de-luni/1052340432296860/**
- **Contact : Vous pouvez joindre le standard du Centre Hospitalier de Sarlat au 05 53 31 75 75. [1, 2, 3, 4, 5]**

? Numéros d'urgence nationaux (24h/24 - Gratuits)

- **119 : Le numéro national dédié à l'Enfance en**

danger (appel confidentiel, n'apparaît pas sur les factures téléphoniques).

- **17 : Police / Gendarmerie (en cas de danger immédiat).**
- **15 : SAMU / Urgences médicales.**

Souhaitez-vous obtenir des informations sur les modalités de signalement d'une situation suspecte ou être orienté vers un service social spécifique (Aide Sociale à l'Enfance) du secteur

AAMFG :Rejoignez le mouvement ASSOCIATION AIDE AUX MEMBRES ET FAMILLES DE LA GENDARMERIE (AAMFG)

Au cœur de l'unité d'accueil pédiatrique pour enfants ... - AAMFG

L'Unité d'Accueil Pédiatrique des Enfants en Danger (UAPED) du Centre Hospitalier Jean Leclaire de Sarlat (Dordogne) est une structure spécialisée inaugurée le 29 septembre 2022. Elle a été le premier dispositif de ce type créé dans le département, suivi ensuite par celle de Périgueux

PETITE ENFANCE déclaration de Madame la Ministre

https://www.centrepresseaveyron.fr/2026/09/22/il-a-ete-annonce-par-la-ministre-de-la-sante-que-contient-le-plan-durgence-de-90-millions-deuros-pour-la-petite-enfance-13562858.php

****

****

FIN DE VIE

La loi n° 2026-794 du 18 août 2026 relative au droit à l'aide à mourir a été publiée au Journal officiel le 19 août 2026, mais sa mise en œuvre pratique est attendue pour janvier 2027, le temps de finaliser les textes réglementaires et décrets d'application

****
****

VACCINATIONS 2026

https://recomedicales.fr/recommandations/vaccination/

****
****
****

Centre hospitalier Jean Leclaire - Hôpital de Sarlat

ptedoosnSr20he0iem2722uuju1h 0f1ilfg18fg6 :làL01uitc g3 7ut4 ·

[Une nouvelle présidence pour le Conseil de surveillance du Centre Hospitalier de Sarlat] :

Le 29 juin 2026 les membres du conseil de surveillance du centre hospitalier de Sarlat ont élu leur nouveau président, Monsieur Basile FANIER, Maire de Sarlat. Monsieur Jean SEVE a également été désigné vice-président.

Cette instance est au cœur de la gouvernance hospitalière, elle rassemble les représentants des collectivités territoriales, des professionnels de santé, du personnel et des usagers.

Quel est son rôle ?

- **Définir les grandes orientations stratégiques de l'hôpital ;**
- **Contrôler la gestion et examiner les résultats de l'établissement ;**
- **Donner son avis sur les projets majeurs et les investissements ;**
- **Représenter les intérêts des usagers, des collectivités et du territoire ;**
- **Accompagner le développement de l'hôpital au plus près des besoins de la population**

****
****
****

LES INFIRMIERS REFORME

https://www.caducee.net/actualite-medicale/16935/reforme-infirmiere-prescription-consultation-et-actes-infirmiers-entrent-dans-une-nouvelle-phase.html

PLANNING FAMILIAL

https://www.lemonde.fr/societe/article/2026/06/24/planning-familial-en-gironde-la-subvention-de-l-agence-regionale-de-sante-finalement-maintenue-pour-2026_6712197_3224.html?srsltid=AfmBOoqA_w

https://lareleveetlapeste.fr/le-planning-familial-de-gironde-sauve-grace-a-une-mobilisation-citoyenne-puissante/

****

Psychiatrie, à SARLAT

Vous rencontrez des difficultés psychiatriques pour un proche, vous pouvez contacter Madame Laporte, directrice du CH Sarlat via sa secrétaire Tiphaine FRACKOWIAK

Tel 05.53.31.76.01 contacts@ch-sarlat.fr ou direction-secretariat@ch-sarlat.fr

Cette structure est en cours de réorganisation

***hôpital psychiatrique**

***l'hôpital de jour**

HDJ (Hôpital De Jour). Adresse: AVENUE JEAN LECLAIRE , 24200 SARLAT LA CANEDA. Tél: 05 53 31 75 73. Contact: Site web: Mineur Majeur.

***le Centre Médico Psychologique est ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 16h35.**

***le Centre d'accueil thérapeutique à temps partiel (CATTP)**
https://www.psycom.org/sorienter/le-dictionnaire-des-lieux/centre-daccueil-therapeutique-a-temps-partiel-cattp/

****

Le service public est notre seule solution, défendons-le et œuvrons pour que les personnels soient en nombre pour que l'humain soit là, bien présent, bien respecté.

****

URGENCES

https://www.banquedesterritoires.fr/urgences-stephanie-rist-veut-developper-le-filtrage-par-le-15

Stéphanie Rist fixe donc l'objectif de réduire de moitié le volume de passages aux urgences considérés comme "évitables" (estimé à 30 à 40% du total), soit 4 millions de passages en moins. Pour y parvenir, elle annonce une extension de la régulation par le 15 de l'accès aux urgences, dispositif jugé efficace après de premières expérimentations. "Dès l'automne prochain, une centaine d'établissements identifiés avec les agences régionales de santé mettront en place des dispositifs de régulation afin d'anticiper les tensions hivernales", a-t-elle indiqué, précisant que les organisations qui feront leurs preuves pourront être pérennisées. Les modalités du filtrage - 24 heures sur 24, ou bien seulement en nuit ou week-end - seront décidées localement, a précisé la ministre lors d'un point de presse.

Urgences : le filtrage de l’accès à l’hôpital par le 15 va s’étendre dans les prochains mois

Le gouvernement entend charger le préfet de département de superviser l'élaboration d'un "contrat territorial du secours d’urgence". L'objectif : fluidifier la régulation des urgences et le transport des malades, qui rencontrent de nombreuses difficultés. Une mesure saluée par les pompiers souvent amenés à intervenir en "carence" des ambulanciers, mais qui suscite de vives inquiétudes chez les urgentistes

****
****
**********un

PÉRINATALITÉ

nouveau rapport sur la périnatalité est sorti fin septembre :
https://sante.gouv.fr/ministere/documentation-et-publications-officielles/rapports/sante/article/remise-a-la-ministre-stephanie-rist-du-rapport-sur-la-politique-perinatale-par

EQUIPE KOALA SARLAT

Centre hospitalier Jean Leclaire - Hôpital de Sarlat

stSponredo82uv 0ri590tl10f1cu4m3u59h 736371:er,40f3ah3f5lf?5 ?

Venue du comité de pilotage CoPa V2 en Dordogne et en Corrèze

Grâce à l’expérience reconnue de son équipe mobile KOALA, le Centre hospitalier de Sarlat a été retenu pour participer à l’expérimentation nationale CoPa V2.

Depuis le 1er janvier 2026, il est l’établissement pilote pour la Dordogne et la Corrèze, en lien avec les autres hôpitaux du territoire.

Dans ce cadre, le comité de pilotage CoPa V2 s’est déplacé du 19 au 23 janvier 2026 sur le territoire. Des temps d’échanges ont été organisés avec les équipes des centres hospitaliers de Périgueux, Bergerac, Brive, Tulle et Ussel, ainsi qu’avec les services de PMI et les sage-femmes libérales.

Ces rencontres se sont tenues avec l’appui de Madame Valérie GARRIGOU, sage-femme coordinatrice du Centre hospitalier de Sarlat, et des auxiliaires de puériculture de l’établissement.

CoPa V2, c’est quoi ?

Un dispositif qui propose aux jeunes parents un accompagnement à domicile dans les jours suivant la naissance, pour les soutenir dès le retour à la maison et favoriser le bien-être des familles.

Merci à l’ensemble des professionnels mobilisés pour la qualité des échanges et leur engagement au service des familles.

#CoPaV2 #Parentalit? #Naissance #Territoire #CHSarlat

En savoir + : **https://www.linkedin.com/…/c%C3%A9cile-lambert…/…**

https://www.facebook.com/…/un-coaching…/520442596065773/

****
****

INVALIDITE

Pour demander ce qui s'appelle désormais la Carte Mobilité Inclusion (CMI) mention « invalidité » auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH), vous devez constituer un dossier complet. L'ancienne carte d'invalidité en papier est définitivement remplacée par cette carte plastifiée.

Gratuite, la carte mobilité inclusion (CMI) Invalidité est accordée sous conditions si votre perte d'autonomie est importante.

Depuis le 1er janvier 2017, elle remplace l'ancienne carte d'invalidité. Si vous êtes toujours en possession de celle-ci, elle reste valable jusqu'au 31 décembre 2026 ; il est donc recommandé de faire une demande de CMI Invalidité dès à présent.

La demande s'effectue auprès de la Maison départementale pour personnes handicapées (MDPH), via un formulaire papier ou bien en ligne.

Quels sont les critères d'attribution de la CMI Invalidité ?

Vous pouvez bénéficier de la CMI Invalidité si :

- **votre taux d'incapacité est supérieur ou égal à 80 % (vous avez besoin d'une assistance dans les gestes essentiels de la vie courante) ;**
- **vous bénéficiez de la majoration pour tierce personne d'une pension d'invalidité (pension d'invalidité de 3e catégorie de la Sécurité sociale, vous avez besoin d'aide en permanence).**

Fauteuils roulants

Le comité de pilotage (COPIL) est un acteur clé dans la conduite de projets d'envergure. Il s'assure du bon déroulé du remboursement des fauteuils roulants. Il s'est réuni jeudi 18 juin 2026 à l'Assemblée nationale.

Sébastien Peytavie

À quelques jours de la Conférence Nationale du Handicap, une proposition de loi pour enfin garantir les droits fondamentaux des personnes handicapées.

La mission d'évaluation que j'ai menée l'an passé avec la députée Christine Le Nabour a dressé le constat cinglant d'une mise à l'écart systématique des personnes handicapées de la vie sociale, politique et économique de notre pays.

Alors que la France a été condamnée par les instances internationales pour sa vision paternaliste du handicap, nous déposons une proposition de loi pour mettre en conformité le droit français avec les exigences internationales.

Ce que nous proposons :

→ une nouvelle définition du handicap (alignée sur celle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées), non pas centrée sur une vision biomédicale mais sur la conséquence d'un environnement inadapté ;

→ la consécration du droit à l'autodétermination ;

→ la clarification des rôles entre associations représentatives des personnes handicapées et associations gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, afin de remettre les personnes handicapées au cœur des décisions les concernant ;

→ la suppression de la liste honteuse ECAP des métiers présumés « interdits » aux personnes handicapées ;

→ l'abolition de l'article 64 de la loi ELAN et le retour à une exigence d'accessibilité universelle de tous les logements neufs ;

→ le renforcement drastique des obligations d'accessibilité et sanctions à l'égard des établissements recevant du public (dont ¾ sont inaccessibles aujourd'hui) ;

→ l'abrogation de l'inéligibilité des personnes majeures en tutelle ou curatelle.

20 ans après la loi du 11 février 2005, il est grand temps que la France, patrie des droits humains, s'extrait enfin des logiques ségrégatives pour faire des personnes handicapées non plus des objets de soins mais bien des sujets de droits.Le 31 août 2026

.

Message important à l'attention des bénéficiaires de l'AAH percevant une pension de retraite, d'invalidité ou d'une rente d'accident du travail.

Le 1er juillet, le gouvernement va publier un décret pour clarifier les règles de calcul de l'AAH différentielle versées aux bénéficiaires d'une pension de retraite, d'invalidité ou d'une rente accident du travail.

Des décisions de la CAF déduisant la pension du montant de l'AAH à taux plein, réduisant ainsi le niveau de vie des personnes concernées, ont été contestées par des bénéficiaires. Des jugements ont cependant obligé les CAF à appliquer aux pensions les abattements fiscaux en vigueur avant de les déduire du montant de l'AAH.

Le gouvernement envisage dans le décret de retenir le calcul le plus défavorable aux personnes concernées.

Il est cependant possible de contester le calcul de son AAH avant le 1er juillet. Après cette date, seul le calcul le plus défavorable sera retenu.

Vous vous estimez lésé dans votre calcul ? Voici la procédure auprès de la CAF :

- ☐ *Faire une requête à la CAF par son espace personnel ou par LAR ;*
- ☐ *Si la requête est rejetée, saisir la commission de recours amiable CRA, là encore par l'espace perso ou par LAR ;*
- ☐ *Si la commission ne donne pas satisfaction : saisir le tribunal judicaire.*

Si vous avez besoin d'assistance juridique, l'association Droit Pluriel peut vous aider. Ses coordonnées sont en commentaire.

Voici les coordonnées de l'association "Droit pluriel" qui tient des permanences juridiques : agir@droitpluriel.fr - 09 80 80 01 49

Sébastien Peytavie le 16 avril 2026

spoderotnS0tL6e908t2a8r5h3:14 l0 8l1tmà9c5 70h0gl127ivu a5t1 ·

J'ai participé hier au comité de suivi de la réforme de la prise en charge des fauteuils roulants.

L'occasion pour moi de faire remonter à la ministre Camille Galliard-Minier, que je remercie pour son écoute, les retours des premiers concernés, les usagers, ainsi que des fabricants et des distributeurs.

J'ai rappelé les nombreux à côtés de la réforme sur lesquels nous devons avancer :

-> les disparités de prise en charge entre les CPAM ;

-> les délais trop importants pour obtenir une ordonnance de la part d'un ergothérapeute ou d'un médecin spécialiste en médecine physique et de réadaptation ;

-> le rejet massif de demande pour les fauteuils comportant des adjonctions sur devis ;

-> le manque de prise en charge des adjonctions et des fauteuils pour enfants et pour la pratique des sports et loisirs

Ma ligne est claire : cette réforme ne doit pas réduire l'offre de fauteuils roulants pris en charge mais bien répondre aux besoins des utilisateurs et utilisatrices de fauteuils roulants.

*https://www.sav.reformefauteuils.fr/

*https://informations.handicap.fr/a-remboursement-des-fauteuils-roulants-le-bilan-de-peytavie-38635.php

https://www.sudouest.fr/sante/handicap/handicap-la-reforme-du-remboursement-des-fauteuils-est-un-bouleversement-total-pour-les-fabricants-les-distributeurs-et-les-usagers-27049142.php

proposition S Peytavie

Ma proposition de loi sur le handicap déposée ! Le 31 août dernier, à quelques jours de la Conférence Nationale du Handicap, j'ai déposé une proposition de loi pour enfin garantir les droits fondamentaux des personnes handicapées.

La mission d'évaluation que j'ai menée l'an passé avec la députée Christine le Nabour a dressé le constat cinglant d'une mise à l'écart systématique des personnes handicapées de la vie sociale, politique et économique de notre pays.

Alors que la France a été condamnée par les instances internationales pour sa vision paternaliste du handicap, nous avons déposé cette proposition de loi pour mettre en conformité le droit français avec les exigences internationales.

Ce que nous proposons :

- **Une nouvelle définition du handicap (alignée sur celle de la Convention relative aux droits des personnes handicapées), non pas centrée sur une vision biomédicale mais sur la conséquence d'un environnement inadapté**
- **La consécration du droit à l'autodétermination**
- **La clarification des rôles entre associations représentatives des personnes handicapées et associations gestionnaires d'établissements et de services médico-sociaux, afin de remettre les personnes handicapées au cœur des décisions les concernant**
- **La suppression de la liste honteuse ECAP des métiers présumés « interdits » aux personnes handicapées**
- **L'abolition de l'article 64 de la loi ELAN et le retour à une exigence d'accessibilité universelle de tous les logements neufs ;**
- **Le renforcement drastique des obligations d'accessibilité et sanctions à l'égard des établissements recevant du public (dont ¾ sont inaccessibles aujourd'hui)**
- **L'abrogation de l'inéligibilité des personnes majeures en tutelle ou curatelle.**

20 ans après la loi du 11 février 2005, il est grand temps que la France, patrie des droits humains, s'extrait enfin des logiques ségrégatives pour faire des personnes handicapées non plus des objets de soins mais bien des sujets de droits !

****

C'est quoi le numéro 15 ?

Il permet d'être mis en contact avec les services d'urgence suivants : police, pompiers, SAMU. Le 15 est le numéro de téléphone unique par département. Il donne directement accès au Samu (service d'aide médicale urgente).

****
****

Maternité :

L'extension du projet Koala, a été retenu par l'ARS Nouvelle-Aquitaine. Le projet a même été récompensé comme lauréat avec trois autres pour projet innovant. Il y a, à la clé, une aide financière. Le projet vise à étendre le processus Koala à deux départements, la Dordogne et la Corrèze. Il intègre les PMI et sera appliqué dès le début de l'année 2026. Il est même prévu à terme l'hospitalisation à domicile et on attend l'acceptation de l'ARS. Cela permettrait l' Hospitalisation à Domicile ante et post-partum. On envisage également de traiter les problèmes de ménopause par l'hôpital de jour… Mais cela reste encore en projet. Avec ce projet, on facture 300 et 600 euros par jour des soins sur 3 à 5 semaines… ?

-

Service Koala fonctionne du lundi au samedi de 8h à 20h, appelez le 05 53 31 76 34

****

PLAN URGENCES et CONSULTATIONS

Ouverture prévue fin 2026

****
****

PERMANENCE DEVANT L'HOPITAL de 13h à 17h, ATTENTION modification du lieu de l'accueil lors des travaux de la rénovation des urgences

Vous êtes tous conviés à y prendre votre place !!!

-

****

PROJET D'ETABLISSEMENT 2025-2029

Vous souhaitez des informations sur les URGENCES voir p29-30

https://e9ef6224-5fdf-4c34-b144-54835df65056.filesusr.com/ugd/55181a_3f4c6d4bf0df4d62a507364b48cc0dcb.pdf

****

Consultations : prenez rendez-vous : rdv-externe@ch-sarlat.fr

https://ch-sarlat.wixsite.com/monsite/annuaire-offre-de-soins

Appelez l'hôpital avant de vous y rendre

ATTENTION,ATTENTION : vous cherchez un service hospitalier, un spécialiste…interrogez le centre hospitalier

Vitalis y fonctionne, les mammographies sont numérisées et ont une double lecture

****
****

DIALYSE à MONTIGNAC

https://www.sante.fr/structure-dalternative-la-dialyse-en-centre/montignac/antenne-

autodialyse-francheville/uad-unite-dautodialyse-montignac

****

RADIOLOGIE :Le Docteur Jalal retravaille de nouveau à l'hôpital en tant que « praticien contractuel »

Cherchons des radiologues...

*** prendre rendez-vous par internet : CONTACT : l'hôpital en secteur PUBLIC, si vous prenez rendez-vous à Vitrac, ce sera en secteur PRIVE**

Tel : **05 53 31 76 39**

Fax : 05 53 30 83 54

Mail : imagerie-secretariat@ch-sarlat.fr

Imagerie-secretariat@ch-sarlat.mssante.fr (messagerie sécurisée)

****

Centre hospitalier Jean Leclaire - Hôpital de Sarlat

rneosSdptoj4f8uu143uu8u2m770 :ig37cmt 14,9fml76l01601m160nla

[Ouverture d'une antenne CeGIDD ? Sarlat !]
CeGIDD **Centre Gratuit d'Information, de Dépistage et de Diagnostic**

****

****

Centre hospitalier Jean Leclaire - Hôpital de Sarlat

Soodrsepnt9c0m,18592f7tlhtm1 ivr1c0i147ma4i11cgf7hii12cl:g 6 ?

[Consultations gynécologiques et obstétricales} : le Centre Hospitalier de Sarlat vous annonce la mise en place de consultations gynécologiques et obstétricales assurées par des sages-femmes, dans les communes de Saint Julien de Lampon et de Domme. Ces consultations spécialisées permettent un suivi de proximité de votre santé féminine, avec des examens et conseils adaptés à chaque étape de votre vie.
Pour prendre rendez-vous ou obtenir davantage d'informations, contactez-nous au 05 53 31 76 51.
N'hésitez pas à partager cette information autour de vous.
L'équipe du service gynécologie et obstétrique est là.

GYNECOLOGIE APPELEZ LE 15

Gynécologue Madame Dr VAN VELZEN D. consultations, APPELEZ AVANT DE VOUS Y RENDRE

Mardi aprés-midi

Jeudi matin

05 53 31 76 51

****
****

DOMME à partir d'Avril 2025

- **Les sages-femmes de l'hôpital de Sarlat seront un lundi aprés-midi par mois à Domme pour des consultations avancées en gynécologie et obstétrique.**

- **Prendre rendez-vous auprès du secrétariat de la Maternité du Centre Hospitalier de Sarlat au 05 53 31 76 51**

****
****

Le **Centre de Périnatalité de Proximité est accessible du lundi au vendredi**

*** utilisez ce site pour informations**

https://www.ch-sarlat.fr/

actuellement, il y a de la rééducation, des consultations post partum, des échographies, de la sexologie, allaitement, cours de préparation à la naissance et bientôt en piscine

- **PEDIATRIE : des consultations de pédiatrie autre qu'avec les pédiatres de Périgueux, sont possibles, appelez le secrétariat :05 53 31 76 51, Madame BEHRENDT DANIELA est revenue à l'hôpital, APPELEZ**...

****
****
****

REPRESENTANT DES USAGERS à L' HOPITAL DE SARLAT

***si vous avez rencontré un souci dans n'importe quel service, faites-nous part de vos remarques : temps d'attente trop long, manque de personnel, pas de lits, conflit…informer notre représentant des usagers, JEAN SEVE à notre adresse mail : sauvons_hopital_sarlat@orange.fr**

Jean SEVE EST MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

****
****

URGENCES

Nouveau dentiste à Salignac-les Eyvigues : dr Sicaire (l-m-j-v)

SOINS DENTAIRES à PERIGUEUX

Tel : 05 53 08 55 08

Ordre des chirurgiens dentaires de Dordogne sur Périgueux

Sinon **site internet** : oncd-24.fr

****

****

A Saint Geniès, à Saint Cyprien, à Sarlat utilisez le service ATCHOUM aide aux déplacements entre voisins

https://www.atchoum.eu/

****

****

ORTHOPTISTES à SARLAT

Muriel Bourgenot impasse Roc Bayard 24200 Sarlat la Canéda Conventionnée tel 0689038315

****Champ visuel automatique est l'examen de référence du suivi du glaucome chronique.**

Madame Bourgenot fait le champ visuel comme chez M Tesson à Gourdon

Marie-Christine Audebert 898 route Peyrenègre 24200 Sarlat la Canéda Conventionnée tel 0648649166

****

Chirurgie vasculaire : Docteur Emilie LAKHLIFI : consultation et chirurgie ambulatoire à l'hôpital depuis le 22 mai

Tel : 0553317663

Elle opère des varices

*** OPHTAMOLOGIE (info donnée par le secrétariat)**

Madame et Monsieur Francerie travaillent à l'hôpital de Sarlat

- **Secrétariat CE ophtalmologique Prenez rendez-vous par mail : ophtalmo-secretariat@ch-sarlat.fr**

CH Sarlat Tel: 05.53.31.76.82

les consultations en urgence ne peuvent être réalisées, qu' après accord du docteur et que le vendredi.

- **Nous conseillons dans les autres cas de contacter le 15 pour obtenir les coordonnées des urgences ophtalmologiques les plus proches du domicile du patient.**

****
**

CARDIOLOGIE :en secteur privé

des tests d'efforts sont réalisés par Madame le Docteur Gette (Carsac) et Messieurs les Docteurs Eymerit, Yovitchitch et Moreau

****
****

Transport sanitaire : consignes de la Caisse primaire d'assurance maladie

Les assurés avec une prescription médicale peuvent se faire rembourser via « mes remboursements simplifiés » accessibles via le site *mrs.beta.gouv.fr.*

https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R1432

****
****

CENTRE DE SANTE DE SARLAT

webcontact@fncs.org

Tenue de la 3ème Journée régionale dédiée aux centres de santé, organisée en partenariat avec la Ville de Saint-Médard-en-Jalles, l'ARS Nouvelle-Aquitaine, l'Assurance Maladie et France Assos Santé Nouvelle-Aquitaine, le 1er décembre 2026

15 rue G.Tarde 24200 SARLAT **Courriel** : CDSSarlat@gmail.com **tél: 05 64 13 17 00**

Une question, un souci, une petite urgence, appelez, demandez…